



BULLETTIN MUNICIPAL D'INFORMATION



N° 2 - Décembre 2014

MANIFESTATIONS

Voeux de la Municipalité
le 11 Janvier
à la Salle des Fêtes
à 11 h

DANS CE NUMÉRO

- Page 1 - Le mot du Maire
- Page 2 - Voirie & Travaux
- Embellissement du Village
- Page 3 - L'École
- Divers
- Page 4 - Associations
Histoire de Ste Croix
- Page 5 - Syndicat des Eaux
- Page 6 - SYCOCERP
- SICTOM
- Page 7 - L'EHPAD
- Le TAD
- Page 8 - Informations Générales

Le Mot du Maire



Chères et Chers
Administrés,

Nous voici (déjà !) dans les derniers jours de 2014 ; 9 mois de mandat (et seulement 6 mois après la validation du résultat des élections) se sont donc écoulés.

A ce jour, chacune et chacun des membres de l'équipe municipale a pris conscience des responsabilités qui sont les siennes et nous sommes tous à pied d'œuvre dans **l'intérêt général** de nos concitoyens.

Ainsi, après avoir pris connaissance des dossiers en cours, **l'ensemble du conseil municipal continue son travail** dans le droit fil du programme qui vous a été présenté en début d'année.

Ce travail ne peut se poursuivre qu'en tenant compte d'une part, des **priorités** dictées par le fonctionnement quotidien de notre collectivité et d'autre part, des **capacités financières** de la commune qui ne doivent pas aggraver la situation de chacune et chacun des cruxéens.

Notre regret majeur est de n'avoir pu autoriser l'ouverture du lac pour la saison estivale : **l'obliga-**

tion de respecter les règles juridiques et techniques en est la principale cause.

Néanmoins, la mise en place de la mini-station de pompage sur le Volp, autorisée par les services de l'Etat, nous a permis de parer au plus pressé à savoir, l'alimentation suffisante du lac pour la protection des berges et de la faune aquatique et le nécessaire maintien d'un niveau d'eau dans le canal pour préserver la salubrité du village.

Les associations locales ont assuré **l'animation de la commune** durant l'été et ont connu des succès divers qui, j'en suis sûr, ne pourront que s'améliorer à la suite des rencontres qui ont été organisées avec chacune d'entre elles.

D'ores et déjà, je profite de ce 2^{ème} bulletin municipal pour vous inviter à nous retrouver autour d'un apéritif **le dimanche 11 janvier prochain, à 11 heures à la Salle des Fêtes**. Cette occasion nous permettra d'échanger nos vœux pour l'année 2015.

Dans cette attente, je souhaite que cette fin d'année soit la meilleure possible pour chacune et chacun d'entre vous et vous prie de croire au **sincère dévouement de l'équipe municipale**.

Jean DOUSSAIN.



Le Site de SAINTE-CROIX
EST EN LIGNE

Pour vous connecter :

www.mairiesaintcroixvolvestre.fr

Diverses rubriques vous guideront :

- renseignements administratifs
- Infos Locales - Les services

Nous attendons vos suggestions

À bientôt sur notre site

**INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES
AVANT LE 31 DÉCEMBRE**

Voir page 3

VOIRIE ET TRAVAUX



Le 23 août, au terme des procédures exigées en matière de gestion de l'eau, une mini-station de pompage a été installée sur le Volp pour maintenir un niveau d'eau vital pour le lac.

- En ce qui concerne la digue, l'étude géotechnique préconisée par les services de l'Etat est en cours et les devis de travaux vont suivre.

- L'essentiel des travaux communaux a consisté dans l'entretien courant des espaces verts, du cimetière et des chemins, sans oublier l'aide à l'organisation de la fête locale et de la foire cantonale.

Les services municipaux ont repris les trottoirs depuis le bout du pont en direction de Mataly, ainsi que sur la route de Lahitière entre l'école maternelle et le virage.

- Les sanitaires de l'école primaire ont fait l'objet de travaux de rénovation.

Le fleurissement et par là-même l'embellissement du village ont été réalisés comme à l'accoutumée.

EMBELLISSANT DU VILLAGE

Lors du concours départemental des maisons fleuries, Madame MONNEREAU a obtenu le 1^{er} prix « hors catégorie » pour son décor floral « voie publique ». La municipalité la remercie pour cet embellissement du Bout du Pont et lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.

Afin de développer le fleurissement du village tous les cruxéens et cruxéennes qui voudront participer à l'embellissement de notre village visible depuis la rue, (balcons, fenêtres, vérandas etc) une fleur sera offerte au printemps. Pour les barrières de la rue principale, si vous souhaitez vous en occuper, des jardinières seront mises en place et une plante vous sera offerte

Vous voudrez bien vous inscrire en mairie

L'équipe municipale félicite les commerçants pour la décoration de leurs vitrines.

Nous adressons tous nos remerciements à monsieur Gérard qui a repeint, avec l'autorisation du Maire, l'abri bus route de Saint-Girons qui avait fait l'objet de tags.

Nous déplorons les dégradations régulières (arrachage et vols de fleurs, jardinières cassées ... Un sapin décoré a été volé au bout du pont, et toutes les décorations du sapin de l'église et celui de la Crèche ont disparu. (Merci pour nos enfants).

Toutes ces malversations viennent anéantir les efforts de la commune pour l'embellissement du village, mobilisent le personnel communal et grèvent le budget.



Et si en 2015 nous lançons un concours des façades illuminées et de décors de Noël ?

L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2014/2015 les trois enseignantes sont :

- Madame DIMMERS enseignante du cycle 3 et directrice de l'école
- Madame SAN JUAN enseignante du cycle 2
- Madame MOULLE enseignante cycle 1

Les effectifs, pour cette année sont 51 enfants, dont 16 enfants en maternelle, 15 en CP-CE1 et 20 en CE2-CM1-CM2.

Pour la fête de Noël, le mardi 16/12/2014, les enfants de l'école ont proposé un spectacle dans la salle des fêtes. Comme chaque année un goûter et un cadeau leur ont été offerts par la municipalité. Les résidents de La Vallée du Volp ont été conviés à cet après-midi festive et l'Ehpad a participé à la confection du goûter.

Une tombola a été organisée à l'initiative des parents d'élèves. Le tirage de la tombola a eu lieu le 16 Décembre. Tous les fonds récoltés sont reversés à la coopérative scolaire afin que les enfants de l'école puissent partir en classe découverte. Il en est de même pour la vente des gâteaux le mercredi matin sur le marché.

ÉCOLE CONNECTÉE : projet gouvernemental dont le souhait est l'accessibilité au très haut débit aux écoles rurales. L'école de Sainte croix a été sélectionnée et sera prochainement équipée pour recevoir le très haut débit. Pour la commémoration du 11 Novembre, nous remercions les enfants de l'école de Sainte Croix pour leur participation (Chant et lecture) ainsi que leur enseignantes.

ASSOCIATION ENVOL

Effectifs : le matin entre 5 et 6 enfants, à midi entre 28 et 33 enfants, le soir entre 15 et 17 enfants.

Voici quelques projets en cours, confection fresque sous le préau, participation à la pièce de théâtre du spectacle de Noël.

Confection repas d'automne a eu lieu le 21/11/2014

TRAVAUX

Achats de meubles dans le bureau, imprimante couleur à la maternelle, meuble de rangement pour la maternelle.



Les enfants de l'école participent aux cérémonies du 8 Mai et 11 Novembre.

Inscription sur la liste électorale de la commune

La Mairie de Ste Croix Volvestre sera ouverte le mercredi 31 décembre 2014 de 9h à 12h.

Pour voter en 2015, pour l'élection départementales de mars et l'élection régionale de décembre, vous devez vous inscrire avant le **31 DECEMBRE 2014** :

• Si vous avez changé de domicile

Munissez-vous : 1 pièce identité (carte identité, passeport), 1 document prouvant votre domicile (facture électricité, téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer,...)

• Si vous venez d'avoir 18 ans ou que vous aurez 18 ans avant l'un des deux scrutins prévus en 2015.

Vous serez inscrit(e) d'office sur les listes électorales de la commune, sous réserve que vous soyez fait recenser auprès de la mairie en vue de la journée défense et citoyenneté.

Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer.

A défaut et en cas de changement d'adresse depuis votre recensement, vous devez faire une démarche volontaire d'inscription auprès de la mairie
Toutefois :

✓ Pour l'élection départementale : si vous n'avez pas reçu de courrier de la mairie vous informant de votre inscription d'office et si votre nom ne figure pas sur le tableau affiché le 10 janvier 2015 en mairie, vous avez 10 jours pour saisir le tribunal d'instance de St Girons et demander votre inscription. (formalité gratuite)

✓ Pour l'élection régionale : le tableau sera affiché le 06 octobre 2015. Même procédure si votre nom n'y figure pas.

Si vous effectuez la démarche d'inscription **après le 1^{er} janvier 2015**, votre inscription sur la liste électorale de Sainte Croix Volvestre ne sera prise en compte qu'au 1^{er} mars 2016.

IMPORTANT

Si vous faites l'objet d'un démarchage à domicile ou par téléphone, sachez qu'aucune entreprise ne peut se recommander ni du Maire ni de la Municipalité. Il s'agit d'un démarchage forcé. Signalez ce genre d'agissement à la mairie ou à la gendarmerie, en fournissant tous les renseignements nécessaires pour une enquête (N° de tél. N° de véhicule.)

ASSOCIATIONS

Toutes les associations sportives et culturelles ont été rencontrées par les élus en charge de ce domaine.

La municipalité se réjouit de l'écoute et du respect mutuels qui ont permis un dialogue de confiance.

Aussi, **pour l'année 2014, le conseil municipal a décidé de reconduire le montant des subventions** attribuées en 2013, **à l'exception du club de pétanque** ; en effet, en accord avec ses représentants, la subvention 2014 a été réduite.

Deux **subventions exceptionnelles** ont été accordées :

- **100 euros à l'Office de Tourisme**, pour l'organisation d'un spectacle pour les enfants dans le cadre du prochain marché de Noël du 21 décembre,

- **100 euros à l'Association du Marché**, pour l'organisation d'un spectacle pour les enfants à l'occasion du marché hebdomadaire du 24 décembre.

- Enfin, la municipalité a pris acte des **besoins de travaux à apporter à la salle des fêtes**. D'ores et déjà, décision a été prise de renouveler **les bancs et les tables**.

Liste des subventions 2014

Nom Association	Montant pour 2014
Comité des fêtes	4 000,00
CLIC	530,40
Rugby Club Cuxéen	4 800,00
Ecole de Rugby	500,00
Ste Croix Pétanque	500,00
Foyer Rural	235,00
La Pêche	235,00
La Chasse	235,00
Sanglier Ariégeois	235,00
Anciens Combattants	590,00
Amicale Pompiers Cazerès	180,00
Amicale Pompiers St Giron	180,00
Loisirs et Dét en Volvestre	300,00
Tennis Club Cuxéen	1 000,00
Art'Cade	800,00
Ti'stival Art'Cade	500,00
Art et Vie au Village	235,00
Cinébalade	200,00
Cultur'aux Jeunes	200,00
Marché de Ste Croix	300,00
Marché de Ste Croix : Noël 2014	100,00
EVA pour Marché Noël 2014	100,00
TOTAL	15 955,40

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE SAINTE-CROIX-VOLVESTRE SUR LES PAS DES DERNIERS VERRIERS

Les verriers se sont installés dans notre région simultanément à Gabre, La Bastide de Sérou, Sainte-Croix et Fabas, au début du XVI^{ème} siècle et s'y sont maintenus jusqu'à la fin du XIX^{ème}. C'étaient des nobles (noblesse d'épée) qui avaient servi le roi de France Saint-Louis (1214 - 1270) en l'accompagnant à la croisade en Terre Sainte. Dans les pays d'Orient, ils découvrent l'art de fabriquer le verre.

Au retour des croisades, leurs biens ayant été ruinés pendant leur absence, ils obtiennent du roi le privilège d'exercer la profession de verrier, sans déroger : d'où leur nom de « Gentilshommes Verriers ». Ces privilèges sont consignés dans une charte que tous les rois de France renouvelleront, à partir de Charles VII (1422 - 1461). Cette charte en 15 articles stipule tous les privilèges qui leur sont accordés notamment la libre circulation des objets fabriqués par eux sur le territoire français, exempts de toutes taxes et la notable faveur d'être exemptés d'impôts. La production verrière bénéficiait ainsi d'un protectionnisme rigoureux imposé par les Rois de France.

« Nul ne peut exercer la profession de verrier, s'il n'est noble ou issu de noble génération ». C'est ce privilège qu'ils ont âprement défendu tout au long des siècles en intentant des procès à ceux qui voulaient s'immiscer dans leurs rangs.

En revanche, ils devaient au roi le service des armes.

On connaît en Ariège trois familles de verriers : les de Robert, à Gabre, les de Grenier et de Verbizier ou de Verbigier à Fabas et à Sainte-Croix.

Pour maintenir leurs privilèges, ces familles ont vécu en autarcie, se mariant entre elles et souvent entre proches parents, dressant ainsi un rempart inexorable contre les intrusions «étrangères».

Séduits par les idées de pureté de la réforme, beaucoup adoptent la religion protestante à laquelle ils ont payé un lourd tribut.

En 1746, 47 verriers sont condamnés aux galères, (condamnation affichée sur la place publique de Saint-Giron), pour avoir tenu des assemblées secrètes et célébré leur culte prohibé dans les bois de Sainte-Croix et de Pointis. Deux pasteurs sont brûlés en effigie en ce même lieu (à suivre...).

Cette rubrique de l'histoire de Sainte-Croix Volvestre pourrait se continuer dans les prochains Bulletins Municipaux. Si vous êtes intéressés, si vous avez des documents relatifs à l'histoire de Sainte-Croix, faites le nous savoir en Mairie.

Article avec l'aimable autorisation de Laurette FAUROUX.

SYNDICATS DES EAUX DU COUSERANS

AIDE A LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIF

Pour aider les propriétaires disposant d'une installation d'assainissement non collectif (**ANC**) classée non-conforme par le diagnostic réalisé par le SPANC en 2013, (**S**ervice **P**ublic **A**ssainissement **N**on **C**ollectif) le Syndicat des Eaux du Couserans a demandé des subventions auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre d'une campagne groupée de réhabilitation sur 2015. Toutes les installations ne seront pas éligibles. En effet l'Agence de l'Eau n'aidera financièrement que les diagnostics respectant à minima les conditions suivantes :

L'habitation doit disposer d'un diagnostic de l'ANC datant de moins de 4 ans

L'habitation doit être votre résidence principale

La résidence n'a pas été acquise dans le cadre d'une vente depuis le 01/01/2011

Votre installation d'ANC doit être antérieure au 6 mai 1996

Votre installation d'assainissement non collectif doit présenter un danger sanitaire avec rejet superficiel d'eaux vannes, en dehors de la parcelle de l'habitation, relevé lors du contrôle.

Suite à la campagne de diagnostic de l'existant sur votre commune, notre service du SPANC effectuera un premier tri des Installations potentiellement éligibles selon les critères précités. Les propriétaires concernés seront informés par courrier courant 2015.

Pour information, le montant moyen d'une mise en conformité d'une installation ANC se situe entre 5000 € et 10 000 €. L'Agence de l'eau attribue une subvention pouvant aller jusqu'à 80% du montant des factures, avec un plafond maximum d'aide de 4200 €.

Il existe d'autres moyens d'obtenir des aides à la réhabilitation de l'ANC, qui permettent de compléter l'aide de l'Agence de l'Eau, ou d'accéder à quelques aides :

- L'Agence Nationale de l'Habitat : aides accordées selon les conditions de ressources.
- L'éco-prêt à taux zéro : permet de financer des travaux à hauteur de 10 000€. Ce prêt est délivré par les banques, c'est une aide de l'État remboursable sur 10 à 15 ans à 0%.

Pour plus de renseignement contactez le SYNDICAT DES EAUX DU COUSERANS :

13 rte de Toulouse - 09190 SAINT LIZIER --- 05.34.14.33.05 --- ancq09@gmail.com

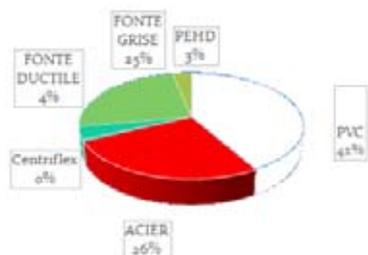
COMpte RENDU DE LA MISSION DU DÉLÉGUÉ AU SYNDICAT DES EAUX

Je présenterai très brièvement le Syndicat des Eaux et d'Assainissement du Couserans :

La production de l'eau est assurée par 5 captages principaux qui ont fourni en 2013 : 2.656.000 m³

Le réseau est constitué de 5 réseaux structurants haute pression, 235 km de réseau d'adduction et 672 km de réseau de distribution, soit 907 km de canalisations, autant que la ville de Toulouse.

REPARTITION DU PATRIMOINE



REPARTITION DE L'AGE DU PATRIMOINE :

1950 : 15%	} Besoins :	Souhaitable 1 à 1,6 % de renouvellement/an Coût estimatif : 1.5 à 3.4 M €
1960 : 34%		
2010 : 2,8%		

Des efforts importants ont été entrepris afin de pallier la dégradation de l'aspect de l'eau tel l'épisode que nous avons connu le 31 Octobre.

Par ailleurs l'accent est mis sur la recherche des fuites qui se produisent sur les canalisations de distribution ainsi que sur le renouvellement des anciens compteurs par des compteurs de nouvelle génération beaucoup plus fiables, car nous constatons une baisse de consommation. Baisse que l'on peut attribuer principalement à la diminution des permis de construire, à l'écocitoyenneté dans les consommations d'eau et par la nouvelle génération de lave-linge et lave-vaisselle moins voraces en eau.

Projets nouveaux pour 2015

- Poursuite des périmètres de protection des captages
- Renouvellement de portions de canalisations fortement génératrices de fuites, ou induisant des problèmes de qualité
- Réhabilitation de certains réservoirs
- Renouvellement des branchements plomb
- Renouvellement du parc de compteurs à raison de 800 par an pour respecter la réglementation
- Contrôle des poteaux d'incendie pour le compte des collectivités.
- Travaux d'assainissement dans le cadre du schéma directeur (17 M€ répartis sur plusieurs années)

Soit un budget total d'investissement de l'ordre de **4 M €**

Activité du Syndicat

Depuis le mois d'avril 2014, le bureau s'est réuni 11 fois au siège du Syndicat à Saint LIZIER, 3 Assemblées générales statutaires ont eu lieu, et dans mon domaine de gestion (personnel et sécurité) 12 réunions de travail.

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour toute question relative à l'eau ou à l'assainissement.

En terminant je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur à ce poste Adrien Peytou, qui a réalisé un énorme travail au sein du syndicat et que j'essaierai de poursuivre.

Le vice-président : Pierre Miqueu



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE RÉSIDENCE DE LA VALLÉE DU VOLP

- Les travaux intérieurs de mise aux normes de la résidence touchent à leur fin.

- **La lingerie** a été réhabilitée et dotée d'une machine à laver double face et d'une repasseuse professionnelle ; ainsi, l'entretien des draps étant externalisé, le circuit linge sale – linge propre répond désormais aux normes sanitaires en vigueur.

- **Le désenfumage des atrioms**, dernière étape de la sécurité incendie, est en cours d'achèvement de même que **l'aménagement du rez-de-chaussée** en terrasse bois.

- Pour répondre à la réglementation des Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), **une évaluation interne** a été réalisée.

D'autre part, en application du Décret N° 2007-295, un organisme habilité par l'Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico-sociaux (ANESM) a conduit **une évaluation externe** ; l'objectif poursuivi consiste à porter une appréciation globale sur l'activité de la résidence, sur la qualité des prestations eu égard aux droits des usagers et sur les résultats de l'évaluation interne.

Cette procédure permet ensuite de définir des propositions ou des préconisations à mettre en œuvre.

L'ensemble des résultats montre que **notre établissement répond aux exigences légales** et qu'elle possède une marge de manœuvre conséquente en vue d'optimiser encore **les conditions d'accueil et de soins des résidents ainsi que le cadre de travail du personnel et des intervenants extérieurs.**



LE TRANSPORT A LA DEMANDE

Le T.A.D. se place dans une démarche économique et sociale comme un service au public. Il s'adresse aux personnes ayant des difficultés de mobilité (personnes âgées, jeunes, et toute personne en « panne de véhicule »).

Ce service fonctionne d'après quatre principes :

- jours, horaires et dessertes précis.
- Réservation téléphonique auprès de la centrale de réservation.
- Prise en charge de l'utilisateur à son domicile
- Des tarifs mutualisés : 2,50 € Aller simple
4 € Aller-Retour



RÉSERVATION au : 05 34 14 01 72

« **Barréjadis : UN PEU DE TOUT** »

OUVERTURE DE LA MAIRIE DE SAINTE CROIX VOLVESTRE

LUNDI	FERME	14H00/17H30
MARDI	9H00/12H00	14H00/17H30
MERCREDI	FERME	FERME
JEUDI	9H00/12H00	FERME
 VENDREDI	9H00/12H00	14H00/17H30
SAMEDI	9H00/11H30	FERME



05-61-66-72-16 - FAX : 05-61-66-39-68

DES NUMEROS QUI PEUVENT TOUJOURS SERVIR :

- ❖ C'est tout nouveau en MIDI-PYRENEES **ALLO docteur**. Vous êtes malade la nuit, le week-end ou un jour férié, composer le **3966** un médecin vous répondra à partir de 20H00. Ceci dit si c'est trop grave composer le **15 SAMU**.
- ❖ POLICE : 17
- ❖ POMPIERS : 18
- ❖ GENDARMERIE de Sainte Croix Volvestre : 05-61-66-72-08
- ❖ La banque Postale et son distributeur de billets est ouverte tous les jours de 9H à 12h et de 13H30 à 16H fermée les samedis après midi et les dimanches : 05-61-66-72-67
- ❖ Crédit Agricole à Sainte Croix le mercredi matin :
- ❖ Cabinet médical (docteur GRIMAUT) : 05-61-66-72-05
- ❖ Cabinet d'infirmières (Mme Rivel, Mme MARINIG et Mr LASNIER) : 05-61-66-72-43
- ❖ Kinésithérapeute Mr GARCIA Gérard : 05-61-66-74-06
- ❖ Pharmacie PEDEBOSCQ-VILLARD : 05-61-66-72-61
- ❖ Ambulances/Taxis CALANDRY : 05-61-66-73-63
- ❖ Maison de retraite Résidence de la Vallée du Volp : 05-61-96-22-00
- ❖ Crèche « Les petits nous » : 05-34-14-01-10
- ❖ Service de soins à domicile SOLENVOL : 05-61-96-26-72
- ❖ Service d'aide à domicile VIVRADOM : 06-48-98-01-29 ou 06-48-98-06-89
- ❖ Centre de loisir pour enfants ENVOL : 09-63-69-06-15
- ❖ Communauté des communes du Volvestre ariégeois : 05-61-66-66-10
- ❖ CLIC Centre Local d'Information et Coordination. Permanence au Crédit Agricole : 06-32-78-21-73.



A NE PAS OUBLIER :

Le marché tous les mercredis matin sur la place Charles FAUROUX. A.G. le 30 janvier à 19 h Salle à manger.

La bibliothèque est ouverte au public les mercredis de 10H00 à 13h00.

La déchetterie de Lasserre est ouverte toute l'année du lundi au samedi de 9^h à 12^h et de 13^h 30 à 17^h 30.

Pour tous renseignements complémentaires sur les animations du coin et ses alentours contactez l'office du tourisme de Sainte Croix Volvestre. ☎ : 05 61 66 72 16 ou au 05 61 04 60 55.

